

SERVICE CIVIQUE 2023



LE SERVICE CIVIQUE C'EST QUOI ?



UN ENGAGEMENT CITOYEN

par des jeunes volontaires qui donnent leur énergie au service de votre association, en faveur d'un projet collectif et au travers d'une mission d'intérêt général.



DE 16 À 25 ANS

sans condition de diplôme, 30 ans en situation de handicap.



PENDANT 6, 8 OU 10 MOIS

pour 24 heures hebdomadaires minimum.



INDEMNISÉ À HAUTEUR DE 113.02 €

versés par l'association pour les frais de nourriture et déplacements auxquels s'ajoute une indemnité mensuelle de 496.93€ versée par l'État au jeune durant sa mission (indemnité majorée pour les boursiers)

ATTENTION : le Service Civique n'est ni un emploi, ni un stage, ni du bénévolat.

Le volontaire ne doit pas encadrer d'activités sportives.

LES AVANTAGES POUR VOTRE STRUCTURE

- Un regard innovant sur vos projets
- Une relation fondée sur la réciprocité et l'échange : vous transmettez au-à la volontaire des apprentissages utiles pour son avenir citoyen et professionnel et qu'il ou elle appliquera dans le cadre de la mission
- Une équipe enrichie d'un-d'une jeune motivé(e) pour donner de son temps pour votre association

LES ACTEURS ET LEURS MISSIONS

LA FÉDÉRATION

1 référent national SC - Services supports : secrétariat général, communication, formation

- Gérer l'agrément national
- Déléguer son agrément collectif aux OTD
- Animer le réseau des jeunes, des tuteurs et des structures d'accueil
- Veiller aux respects des obligations réglementaires du-de la jeune et de la structure d'accueil
- Assurer la Formation Civique et Citoyenne (FCC) auprès des jeunes

LES OTD (LIGUES ET COMITÉS)

RAF - PRAG (gestion administrative) - DTR - ETR

- Accompagner la structure d'accueil dans son projet d'accueil et à la rédaction de la mission
- Assurer la gestion administrative du recrutement du-de la jeune (publication de l'annonce, validation du contrat...)
- Suivre l'évolution du-de la jeune dans la structure d'accueil
- Effectuer les déclarations administratives (sur la plateforme ELISA)
- Assurer la Formation Civique et Citoyenne (FCC) auprès des jeunes
- Veiller aux respects des obligations réglementaires du jeune et de la structure d'accueil

LE RÔLE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

- Définir et construire la mission en lien avec les OTD
- Désigner une tutrice / un tuteur, décision finale du choix du-de la volontaire
- Assurer l'accueil et l'accompagnement quotidien du-de la jeune dans sa mission
- Régler l'indemnité de 113.02 euros (mensuel)
- Relater l'engagement du-de la volontaire durant sa mission (comportement, ponctualité et assiduité, implication et motivation)
- Inscrire le-la volontaire sur les formations obligatoires en se rapprochant de l'OTD
- Bilan de fin de mission



LES ÉTAPES DE LA CO-CONSTRUCTION

Structure d'accueil appuyée par les OTD en cas d'intermédiation



Les grandes thématiques de missions



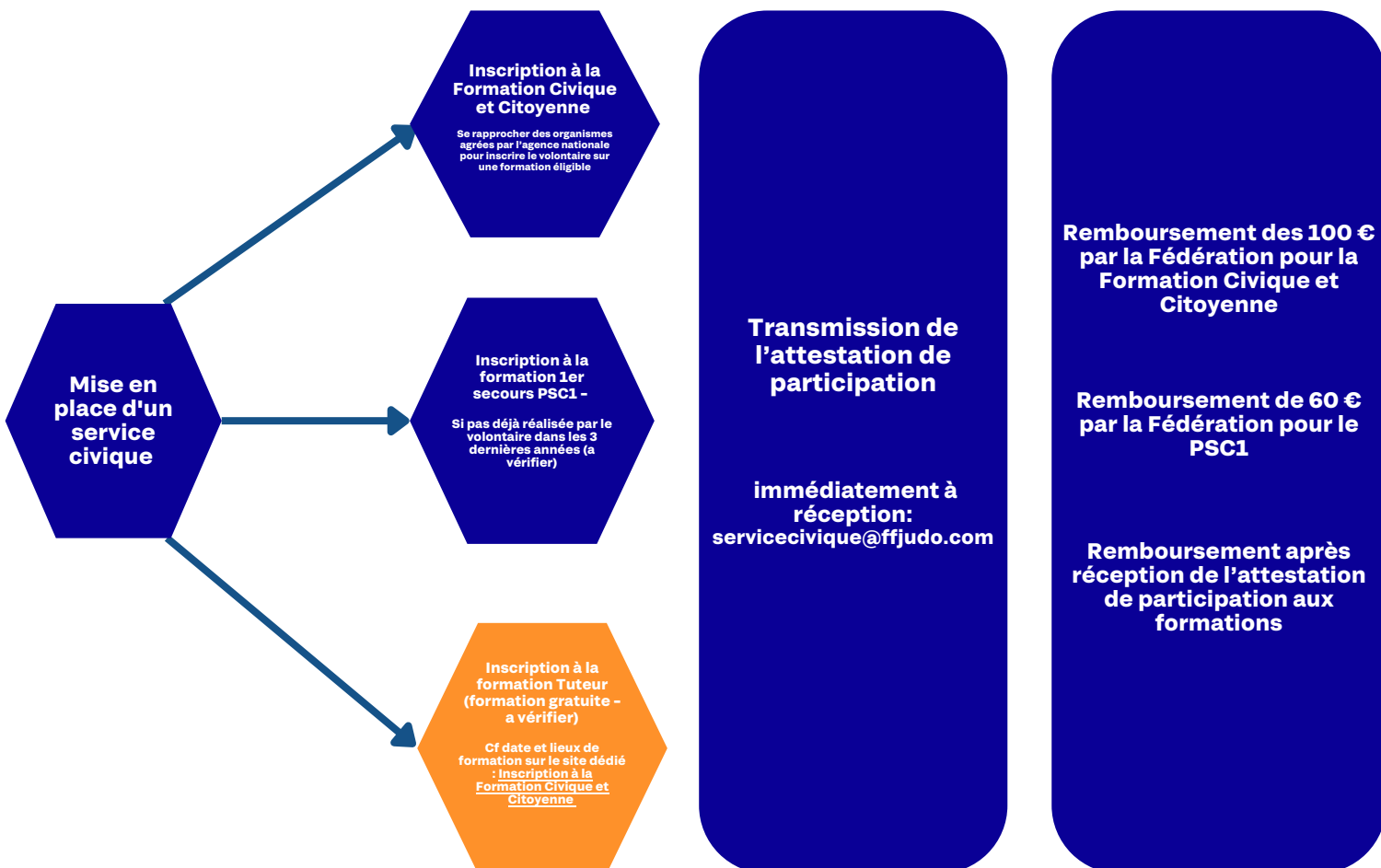
- Sport santé
- Dojo solidaire
- Évènement et promotion de la pratique
- Pratique et développement durable
- Culture jeunesse

La mission sera adaptée en fonction du projet de l'association

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES

pour le volontaire et pour le tuteur

L'inscription aux formations doit être faite par l'organisme d'accueil du volontaire



Dans un délai d'un mois après le début de la mission, inscrire le jeune et le tuteur aux formations obligatoires

transmettre la date de chacune des formations à l'adresse suivante servicecivique@ffjudo.com